

Je quitte un logement équipé d'un compteur à budget. Dois-je donner la carte de rechargement au futur occupant ?

Notre réponse

Non !

En aucun cas vous ne devez donner votre carte au prochain occupant ! S'il utilise votre carte, ses consommations seront à votre nom ! La carte doit être rendue à votre Gestionnaire de réseau de distribution.

Pour plus d'informations à ce sujet, consultez notre fiche J'ai un compteur à budget et je vais déménager. Que faire ?

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 25/04/23